Acte de décès de BOUGON Jean Baptiste [456].

Aujourd'hui lundi douzième jour du troisième mois de l'an deuxième¹ de la République Française une et indivisible, à sept heures du matin, par-devant moy, Pierre Jacques VICAIRE, membre du conseil général de la commune d'Ancretteville sur Mer, département de la Seine Inférieure, élu le six janvier dernier pour rédiger les actes destinés à constater la naissance, les mariages et les décès des citoyens, sont comparus en la salle commune Pierre Jean BOUGON, toillier, âgé de trente ans, et Jean Baptiste BOUGON, aussi toillier, âgé de vingt-huit ans, tous deux domiciliés dans cette municipalité d'Ancretteville sur mer, département de la Seine Inférieure, tous deux fils de Jean Baptiste BOUGON, journalier, âgé de cinquante-sept ans, né à Angerville la Martel, mari de Marie Anne SAINGRAIN, fileuse, lesquels Pierre Jean BOUGON et Jean Baptiste BOUGON nous ont déclaré que ledit Jean Baptiste BOUGON, est mort d'hier deux heures après midi, en son domicile ; d'après cette déclaration je me suis transporté au lieu de ce domicile, je me suis assuré du décès dudit Jean Baptiste BOUGON. J'en ay dressé le présent acte, que Pierre Jean BOUGON et Jean Baptiste BOUGON ont signé avec moi.

Fait à la chambre commune d'Ancretteville sur Mer les jour, mois et an ci-dessus.

1 02/12/1793